

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

DECISION MUNICIPALE n°2025- 328

Passation d'une convention de cession du droit de représentation du spectacle "Rudolph, un conte musical de Noël" avec la compagnie Princesse Moustache.

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la ville de Neuilly-Plaisance de proposer un spectacle de conte musical pour les maternelles et les élémentaires le mercredi 10 décembre 2025,

Considérant la nécessité de passer une convention de cession de droit de représentation pour ce spectacle entre la ville de Neuilly-Plaisance et la compagnie "Princesse Moustache"

DECIDE

Article 1 : Qu'il sera procédé à la passation d'une convention avec la compagnie "Princesse Moustache", dont le siège social se situe au 14 rue des Naffetieres 78711 Mantes-La-Ville, représentée par MATHAUT Durand en sa qualité de présidente de l'association pour le spectacle "Rudolph, un conte musical de Noël" le mercredi 10 décembre 2025.

Article 2 : Que le montant total de la prestation s'élève à 3794.71€ TTC.

Article 3 : Qu'il sera rendu compte de la signature de cette convention lors du prochain Conseil municipal.

Article 4 : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

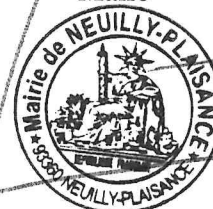
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier principal de la ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 28 octobre 2025.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 11 / 2025

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251028-DM-SEJ-2025328-AR
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025